

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais du 27 septembre 2006

Ordre du jour :

- actions de communication ;
- préparation de la CLE de novembre ;
- information sur l'évaluation environnementale des SAGE ;
- points divers.

PRESENTS :

Collèges des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux :

Monsieur Raymond DURAND, Vice-président Conseil Général du Rhône, Président de la CLE
Monsieur Michel LOEI, Mairie de Genas, Communauté de communes Est Lyonnais
Monsieur Patrice BERTRAND, Mairie de Communay
Monsieur Michel FORISSIER, Mairie de Meyzieu

Collèges des représentants des usagers, des propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées :

Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture du Rhône
Monsieur Benoît BOUCHER, représentant Monsieur Daniel CLAVEL, APORA
Monsieur Robert JONAC, VEOLIA Eau

Collège des représentants de l'Etat et des ses établissements publics :

Madame Marie-Pierre BRACHET, DIRE Rhône-Alpes
Monsieur Mikaël PRIMUS, DDAF du Rhône
Monsieur Francis LUTGEN, DDASS du Rhône
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C

Étaient également présents :

Monsieur Gilbert BARNACHON, Chambre d'Agriculture du Rhône
Monsieur Jean GHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'eau
Madame Marie-Noëlle ROUX-LEFEBVRE, Chambre d'agriculture / Pôle Territoire
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Étaient excusés :

Monsieur Denis VERNAY, Conseiller général Isère
Madame Mireille ELMALAN, Vice-Présidente, Communauté urbaine de Lyon
Monsieur Paul SERRES, Mairie de Mions
Messieurs Jean-Pierre JOLY et Rémy PETIOT, CAEL

Le 27 septembre s'est tenue, en mairie de GENAS à 14h30, la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais.

Monsieur DURAND remercie Monsieur Michel LOEI, adjoint à la mairie de GENAS, pour son accueil et ouvre la séance.

1) Actions de communication

1.1) La Lettre du SAGE n°3

Sa parution prévue pour la mi-octobre.

Contenu proposé :

- rubrique sur l'avancement du SAGE : synthèse de la stratégie validée en juillet+ brèves d'information sur les étapes à venir ;
- 2 interviews d'acteurs du SAGE : UNICEM et Agence de l'eau ;
- dossier : bilan du suivi qualitatif des eaux souterraines de l'Est lyonnais (évolution des résultats obtenus depuis septembre 2005 sur le réseau SAGE pour les paramètres nitrates, pesticides et solvants chlorés) ;
- une info sur la gestion de l'eau dans les golfs.

A l'occasion de l'édition de ce 3^{ème} numéro, le marché d'assistance pour la mise en page de la Lettre a été renouvelé. L'agence de communication qui assure cette prestation s'appelle Crescend'o (Lyon). Crescend'o a proposé 2 maquettes pour la « Une » de la Lettre qui vont dans le sens d'une légère évolution de la mise en page par rapport aux 2 premiers numéros parus : le Bureau choisit à l'unanimité la proposition qui semble la plus dynamique et la plus claire.

Ne pas hésiter à faire part de vos idées ou envies concernant les rubriques des numéros à venir.
--

1.2) Exposition itinérante

La CLE, le 10 juillet, a validé le principe d'organisation d'une exposition itinérante dans les mairies concernées par le périmètre SAGE. Cette exposition pourrait commencer en fin d'année 2006 pour se prolonger au long de l'année 2007.

Elle prendrait la forme de 4 grands panneaux de 2m X 80cm, installés en double-face sur 2 trépieds démontables, facilement transportables, faciles à installer même dans les mairies où il n'y a pas beaucoup de place. L'exposition pourrait rester 1 à 2 semaines dans chaque mairie.

Le contenu proposé est le suivant :

Panneau1 : Un SAGE dans l'Est lyonnais : satisfaire les besoins en eau sans porter d'atteinte irréversible à l'environnement

- explique très brièvement et simplement ce que sont le SAGE et la CLE ;
- illustré par des schémas et par une carte des intercommunalités et du périmètre.

Panneau2 : Les milieux aquatiques de l'Est lyonnais

- basé autour d'une carte centrale qui situe les nappes, les cours d'eau, les zones humides ;
- un encart développe particulièrement le thème des nappes : les 3 couloirs, la molasse + schéma pédagogique sous forme de coupe en 3D du sous-sol ;
- illustré par des photos.

Panneau3 : Les usages de l'eau souterraine dans le périmètre du SAGE Est lyonnais

- carte de répartition des prélèvements dans le territoire SAGE ;
- un encart pour chaque type de prélèvement : eau potable, irrigation, usages industriels ;
- illustré par des photos.

Panneau4 : Les objectifs du SAGE Est lyonnais

- les risques qui pèsent sur la ressource (schéma) ;
- conclusion : les grands objectifs du SAGE.

Le Bureau se prononce pour la fabrication de 3 jeux de cette exposition afin que plusieurs mairies puissent la présenter simultanément. Le contenu de l'exposition sera également décliné sous forme d'un diaporama power-point.

En plus de sa présentation en mairie, cette exposition pourra également être utilisée dans le cadre d'autres événements ou manifestations en lien avec l'eau.

1.3) Site Internet du SAGE

Parmi les actions de communication de l'année 2006, adoptées par le CLE en fin d'année dernière, figurait une proposition de mise en place d'un site Internet indépendant pour le SAGE Est lyonnais.

Le site du SAGE est actuellement hébergé en tant que rubrique du site Internet du Département. Or le contenu du site grossit et va continuer à grossir : on atteint alors les limites techniques du fonctionnement actuel. Il s'agit également de renforcer l'identité propre du SAGE.

Les réflexions sont actuellement en cours pour établir un cahier des charges et trouver un prestataire chargé d'installer ce site.

Le futur site serait structuré selon les rubriques suivantes :

Page d'accueil

	La démarche SAGE
	La Commission locale de l'eau
	Bibliothèque / cartotheque
	Agenda et comptes-rendus des réunions
	Espace membres de la CLE
	Infos utiles
	Pratique

- La démarche SAGE : présentation du SAGE ; contexte juridique / les SAGE en France ; avancement du SAGE Est lyonnais.
- La CLE : missions, fonctionnement, membres, règlement intérieur.
- Bibliothèque / cartotheque : documents d'élaboration du SAGE validés par la CLE (état des lieux, stratégie...), documents de communication (Lettre du SAGE, plaquettes, communiqués de presse...), cartes.
- Agenda et comptes-rendus des réunions : dates des prochaines réunions, comptes-rendus des réunions.
- Espace membres de la CLE : espace sécurisé réservé aux membres de la CLE (notes de travail, documents non encore validés...).
- Infos utiles : fiches de synthèse ou infos diverses sur les eaux souterraines, les milieux aquatiques et tout ce qui peut concerner plus ou moins directement leur gestion dans l'Est lyonnais.
- Pratique : contacts, liens...

Si vous avez des idées, suggestions ou souhaits pour le contenu de notre futur site, n'hésitez pas à les proposer à C. Bersot avant le 15 octobre.

~ ~ ~ ~ ~

Un débat s'engage autour de la prise, au mois d'août, de l'arrêté de restriction d'usage de l'eau de la nappe de l'Est lyonnais.

M. Durand souligne les difficultés de compréhension de cet arrêté sécheresse tant par les communes que le grand public.

M. Primus : la communication a été délicate autour de cet arrêté : c'était le premier de ce type et on manque de « rodage », d'autant que les acteurs impliqués n'étaient pas tous d'accord. Si un arrêté de ce type est repris à l'avenir, il ne sera sans doute pas rédigé dans les mêmes termes.

Mme Brachet : avant la prise de cet arrêté, il y a eu débat sur la fiabilité des ouvrages pris comme référence du niveau de la nappe. L'arrêté a néanmoins été pris par précaution.

Mme Marqueste : les points de suivi de la nappe du réseau SAGE ont-ils été pris en considération dans le cadre de l'élaboration de cet arrêté ?

Mme Bersot : le réseau du SAGE est récent et on ne dispose pas encore de suffisamment de recul pour pouvoir établir des traitements statistiques sur les chroniques. Toutefois, les suivis réalisés depuis un peu plus d'un an, et exposés au Comité sécheresse, ont montré une baisse sensible des niveaux de la nappe dans chacun des couloirs de l'Est lyonnais. La DDAF a prévu d'organiser des groupes de travail pour définir un réseau de points référents pour le suivi sécheresse.

M. Durand : il est essentiel qu'en situation d'arrêté sécheresse, on puisse expliquer aux gens la provenance de l'eau, afin qu'ils comprennent pourquoi on restreint leurs usages alors que l'irrigation est visible en pleine journée.

M. Garin : le réseau d'irrigation collectif permet une connaissance et un suivi des prélèvements. Par contre, on ne dispose pas de levier pour contraindre les irrigants individuels à maîtriser leurs prélèvements. C'est également vrai pour les industriels et les particuliers.

M. Forissier : la diminution du niveau de la nappe est en tout cas bien réelle ; à Meyzieu, les vieux puits de ferme sont à sec. L'intérêt de cet arrêté sécheresse est surtout psychologique.

2) Préparation de la CLE du 20 novembre

2.1) Proposition de modification du règlement intérieur de la CLE

Le règlement intérieur avait été adopté par la CLE en décembre 2002 : il avait été à l'époque distribué à l'ensemble des membres, et il est également disponible sur le site Internet.

Le décret du 21 octobre 2005, au sujet duquel la CLE a déjà été sensibilisée, a introduit une nouveauté dans les règles de fonctionnement de la CLE : le quorum des 2/3 n'est plus nécessaire pour valider une étape simple de l'élaboration du SAGE, ni pour les élections ou réélections du président.

Cette évolution réglementaire doit donc être introduite dans le règlement intérieur de la CLE. La modification concerne l'article 4 « fonctionnement de la CLE » :

« La Commission Locale de l'Eau ne peut délibérer que si deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés »

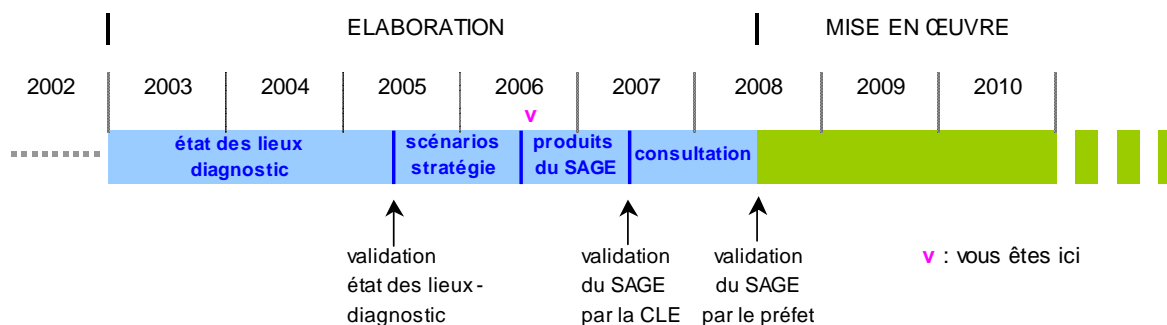
devient :

« La Commission Locale de l'Eau ne peut délibérer *sur son règlement intérieur ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE* que si deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés »

Un exemplaire du règlement intérieur ainsi modifié sera envoyé avec l'invitation à la prochaine CLE, afin que la CLE puisse se prononcer sur cette nouvelle version.

2.2) Réflexions sur la mise en place d'une structure porteuse pour mettre en œuvre le SAGE

- rappel du planning d'élaboration



Nous entrons dans la phase « produits du SAGE » : à partir de la stratégie, il s'agit d'explicitier la description de chaque action, sa localisation, ses modalités d'application, les possibilités de maîtrise d'ouvrage, les partenaires associés, son évaluation financière, les financements envisageables, les échéances, les modalités d'évaluation (indicateurs). L'aboutissement de ce travail est le document SAGE proprement dit. Ce travail va occuper la CLE jusqu'à environ mi-2007.

Une fois validé par la CLE, le projet de SAGE sera soumis à une procédure de consultation des collectivités (Communes, Départements, Région) et du comité de bassin Rhône-Méditerranée, et mis à disposition du public. Le SAGE sera in fine approuvé par arrêté préfectoral (échéance prévisionnelle : 2008) avant d'être mis en œuvre.

- nécessité d'anticipation d'une structure porteuse pour le SAGE

Dans la stratégie du SAGE validée le 10 juillet 2006, la CLE a inscrit une orientation qui vise à mettre en œuvre le SAGE Est Lyonnais. Il y est notamment prévu de « créer une structure porteuse chargée de la représentation et l'exécution des actions en gagées par la CLE », et d' « y associer des moyens financiers, humains et techniques ».

Il paraît nécessaire d'anticiper en priorité sur cette mesure et de réfléchir dès maintenant aux modalités de mise en place d'une structure porteuse pour l'application de notre futur SAGE. Un premier point d'info avait été fait à ce sujet en CLE du 20 juin (à Croix-Luizet), en expliquant les différentes possibilités de structure porteuse (réf. : compte-rendu de CLE du 20 juin 2006).

Objectif de la CLE : faire en sorte que la structure porteuse soit opérationnelle dès la validation finale du SAGE par le préfet en 2008. Pour cela, la CLE pourrait arrêter quelques décisions de principe lors de sa prochaine séance (novembre 2006).

Il est proposé **d'envoyer courant octobre à tous les membres de la CLE une note de travail** qui fait le point sur les formules de structure porteuse.

2.3) Proposition d'actions pour 2007

Actions prévisionnelles pour 2007 qui seront proposées à la validation de la prochaine CLE :

Volet études :

- Poursuite du fonctionnement du réseau SAGE de suivi de la qualité et de la quantité des eaux souterraines : le marché initial prévoyait un suivi sur 3 ans, on entamera donc la 3^{ème} année de fonctionnement à partir de juin 2007.
- Accompagnement à l'animation pour l'étape « produits du SAGE » : cette étape sera traitée en « interne » sur les aspects techniques de rédaction des fiches-actions et du document SAGE, mais il est proposé une assistance sur l'animation des réunions.

Volet communication :

- Poursuite de la parution de la Lettre du SAGE (2 n° par an en moyenne).
- Mise en page, reproduction et diffusion du projet de SAGE.

3) Information sur l'évaluation environnementale des SAGE

La directive européenne du 27 juin 2001 pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption. Cette directive a été transposée en droit français par ordonnance du 3 juin 2004. Le décret d'application du 27 mai 2005, relatif au code de l'environnement, vise les plans, dont les SAGE.

Les SAGE étant des documents résolument tournés vers des améliorations environnementales, la mise en œuvre de cette directive n'entraîne pas de bouleversement majeur dans la procédure d'élaboration mais provoque quelques « ajustements ».

L'évaluation environnementale du SAGE consiste en :

- la rédaction d'un rapport environnemental ;
- la consultation de l'autorité administrative d'État compétente en matière d'environnement (le Préfet et donc la DIREN par ricochet).

Rapport environnemental :

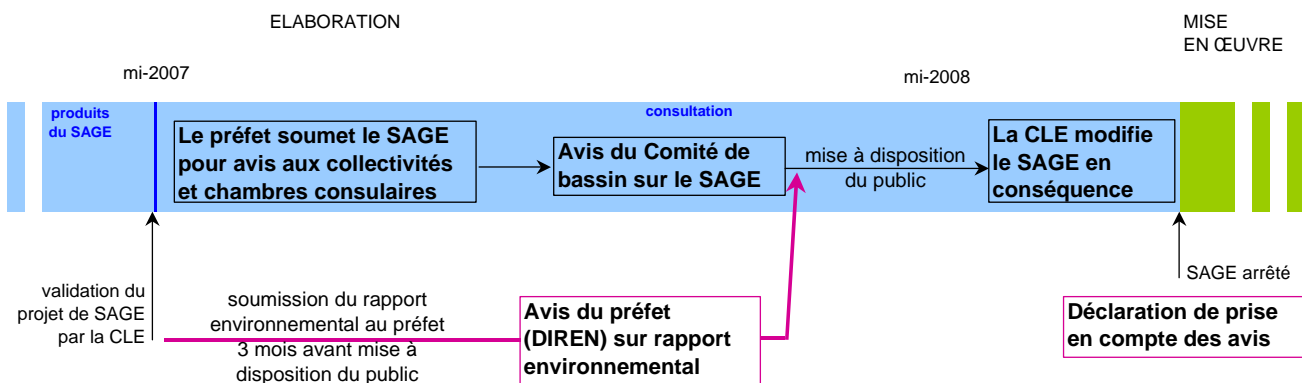
Il doit être réalisé par la CLE. Au préalable, la CLE consulte si besoin la DIREN qui souligne les points à examiner (cadrage préalable).

Ce rapport contient :

- un résumé des objectifs, du contenu du SAGE et de son articulation avec d'autres plans (documents d'urbanisme, SDAGE, schéma départemental des carrières...) ;
- un état initial de l'environnement : reprise synthétique du diagnostic du SAGE et du scénario tendanciel ;
- la justification du projet : montrer qu'on a retenu la solution la plus favorable à l'environnement ;
- une analyse des effets : évaluer les objectifs du SAGE, en décrivant les effets attendus sur l'environnement, sans oublier les autres compartiments de l'environnement (air, sol) ;
- des mesures correctrices (à indiquer en cas d'effets négatifs notables sur l'environnement) et de suivi ;
- un résumé non technique.

Consultation de l'autorité administrative :

Elle doit avoir lieu au moins 3 mois avant la mise à disposition du public du projet de SAGE. Le rapport environnemental et l'avis donné font d'ailleurs partie du dossier mis à disposition du public.



En fin de procédure, le maître d'ouvrage du SAGE prépare une déclaration qui sera jointe à l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE. Elle résume comment ont été pris en compte le rapport environnemental et les avis émis lors des consultations.

Ce travail d'évaluation environnementale sera donc à mener en parallèle à la rédaction du document SAGE.

4) Points divers

- ✓ Le comité d'agrément du Comité de Bassin Rhône Méditerranée émettra son avis sur la stratégie du SAGE le 19 octobre prochain : la CLE sera informée de cet avis au cours de sa séance de novembre.
- ✓ M. Garin propose la date du 16 novembre matin pour une visite de la station du CREAS à Pusignan à laquelle il souhaite convier les membres de la CLE (à confirmer).
- ✓ M. Chappier explique que le Grand Lyon compte confier au BRGM (Bureau de recherche géologique et minière) plusieurs sujets d'étude : l'un concerne la nappe de la molasse, l'autre les limites de l'usage de la géothermie en centre urbain dense, le dernier la réutilisation des eaux pluviales (réflexions autour d'un zonage des secteurs où cette pratique serait à défavoriser du fait de ses impacts quantitatifs sur la nappe).
- ✓ M. Forissier signale qu'il a demandé communication des résultats d'un sondage de reconnaissance à la molasse effectué à Meyzieu (Orangina).

Prochaine échéance :

CLE : lundi 20 novembre à 14h30 (Genas)

~~~~~

Le site du SAGE :

**[www.rhone.fr/sage-est-lyonnais](http://www.rhone.fr/sage-est-lyonnais)**

#### **ANNEXE :**

Liste d'émargement

**1. collège des représentants des collectivités locales  
et des établissements publics locaux**

| Madame, Monsieur                                      | Qualité                                                | Signature |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------|
| Monsieur Raymond DURAND                               | Conseiller général<br>Conseil général du Rhône         |           |
| Monsieur Denis VERNAY                                 | Conseiller général<br>Conseil général de l'Isère       | excusé    |
| Monsieur Michel LOEI                                  | Communauté de Communes<br>de l'Est Lyonnais            |           |
| Monsieur Raymond BEAL                                 | Président<br>Communauté de communes du Pays de l'Ozon  |           |
| Monsieur Patrice BERTRAND                             | Adjoint au maire<br>Mairie COMMUNAY                    |           |
| Madame Mircille ELMALAN                               | Vice-Présidente<br>Communauté urbaine de Lyon          | excusée   |
| Monsieur Paul SERRES                                  | Maire<br>Mairie MIONS                                  | excusé    |
| Monsieur Michel FORISSIER                             | Maire<br>Mairie MEYZIEU                                |           |
| Monsieur Alain CHABROLLE<br>(en attente remplacement) | Conseiller communautaire<br>Communauté urbaine de Lyon | /         |
| Monsieur René BEAUVÉRIE                               | SYMALIM                                                |           |
| Monsieur Alfred GERIN                                 | Président<br>SMHAR                                     |           |

**2. collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains,  
organisations professionnelles et associations concernées**

| Madame, Monsieur                         | Qualité                        | Signature  |
|------------------------------------------|--------------------------------|------------|
| Monsieur Louis GARIN                     | Chambre d'Agriculture du Rhône |            |
| Monsieur Jean-Jacques<br>CHARRIE-THOLLOT | UNICEM                         |            |
| Monsieur Daniel CLAVEL                   | APORA                          | D. Boudier |
| Monsieur Robert JONAC                    | VEOLIA Eau                     |            |
| Monsieur Jean-Pierre JOLY                | CAEL                           | excusé     |

**3. collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

| Madame, Monsieur                                      | Qualité              | Signature |
|-------------------------------------------------------|----------------------|-----------|
| Monsieur le Directeur                                 | DIREN Rhône-Alpes    |           |
| Monsieur le Directeur                                 | DRIRE Rhône-Alpes    |           |
| Monsieur le Directeur                                 | DDAF du Rhône        |           |
| Monsieur le Directeur<br>représenté<br>LUTGEN Francis | DDASS du Rhône       |           |
| Monsieur le Directeur<br>C. Paquette                  | Agence de l'Eau RM&C |           |